

Montréal, le 4 novembre 2015

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Marie Lemay Lachance  
Conseillère juridique  
Affaires réglementaires et réclamations  
Société en commandite Gaz Métro  
1717, rue du Havre  
Montréal (Québec) H2K 2X3

**OBJET : Demande de modifications comptables réglementaires  
relatives au passage aux PCGR [principes comptables  
généralement reconnus] des États-Unis  
(Dossier R-3940-2015)**

---

Maître Lemay Lachance,

Veillez trouver ci-joint la demande de renseignements n<sup>o</sup> 1 que la Régie adresse à Gaz Métro dans le cadre du dossier mentionné en titre.

Conformément à la décision D-2015-175, les réponses à cette demande devront être transmises à la Régie **au plus tard le 9 novembre 2015 à 12 h.**

Veillez agréer, Maître Lemay Lachance, l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.